

RAPPORT FINANCIER DE L'ASFA ANNEE 2017

DEPENSES

| | TOTAL | BOURSES | AIDES EXCEPTIONNELLES | FRAIS FINANCIERS | FRAIS MEDICAUX | MOUVEMENTS DE FONDS | FRAIS ADMINISTRATIFS | INDEMNITES | DIVERS |
|------|----------|---------|-----------------------|------------------|----------------|---------------------|----------------------|------------|--------|
| 2017 | 15605,27 | 6092,36 | 6120,79 | 1105,18 | 1166,13 | 501,86 | 384,39 | 235,00 | 0,10 |
| 2016 | 14963,15 | 4523,00 | 4642,91 | 627,95 | 4486,19 | 147,00 | 219,10 | 272,00 | 45,00 |

Les dépenses sont en augmentation de 4,29 %

Analyse et explications:

Les bourses, dont le montant est de 6092,36 €, représente le montant que les étudiants parrainés ont perçu chaque mois. La bourse mensuelle est de 15 €, en général et de 19 € pour des anciens enfants qui sont maintenant quasiment tous étudiants.

Les aides exceptionnelles, dont le montant est de 6120,79 € sont de deux ordres :

- une partie provient des marraines et parrains qui versent parfois un petit complément, soit à l'occasion des fêtes de Noël, soit à l'occasion d'un anniversaire, soit d'un coup de pouce pour acheter des livres, inscription à l'Université etc.
- une autre partie provient de donateurs réguliers qui versent chaque mois sans parrainer un étudiant et qui chargent l'ASFA de répartir entre étudiants qui ont besoin d'une aide, aide aux frais de scolarité, caisse santé etc

Les frais financiers, qui sont de 1105,18 € sont de deux ordres :

- Frais bancaires de notre banque, CIC, (tenue des comptes, frais sur les virements)
- Frais de transfert de fonds vers l'Afrique par Western Union.

Les frais médicaux, de 1166,13 €, sont en nette baisse cette année, car en 2016 nous sommes intervenus pour une opération urgente et lourde (enlèvement d'un rein), Cette année nous avons financé une opération chirurgicale urgente (péritonite). Nous rappelons qu'il n'existe pas en Afrique de système de sécurité sociale, et que les médecins refusent de soigner si l'on ne verse pas l'argent à l'avance. Nombreux cas de paludisme encore cette année.

Les mouvements de fonds, sont des opérations comptables parfaitement équilibrés entre recettes et dépenses.

Les frais administratifs sont de 384,39 €. Ils concernent des frais de timbres, mais aussi d'envoi de colis en Afrique (un cette année), ainsi que les frais d'édition de la plaquette.

Les indemnités, 235,00 €, sont perçus par les distributeurs des bourses et aides exceptionnelles pour compenser leurs frais (téléphone, essence, transferts).

Ainsi, les étudiants africains ont perçu directement la somme de $6092,36 + 6120,79 + 1166,13 = 13379,28$ €.

Les frais de fonctionnement s'élèvent $1105,18 + 384,39 + 235,00 + 0,10 = 1724,67$ €

Les frais de fonctionnements représentent donc $1724,67 / (15605,27 - 501,86) \times 100 = 11,42\%$ des dépenses. Elles sont en augmentation par rapport à 2016 en raison de l'édition de la plaquette, dont les résultats commencent à se faire sentir.

La Cour des comptes estime qu'à partir de plus de 30% de frais de fonctionnement, une association est mal gérée.

Nous sommes bien en deçà de ce ratio, et nous pouvons conclure que notre association est bien gérée de ce point de vue.

RECETTES

| | TOTAL | BOURSES | AIDES EXCEPTIONNEL LES | DONS | COTISATIONS | MOUVEMENTS DE FONDS |
|------|-----------------|----------------|------------------------------|----------------|---------------|------------------------|
| 2017 | 15725,52 | 7369,00 | 1435,00 | 5919,66 | 500,00 | 501,86 |
| 2016 | 15744,00 | 7187,00 | 2380,00 | 5910,00 | 120,00 | 147,00 |

Analyses et explications

Les bourses reçues, 7369,00 €, sont plus élevés que les bourses versées. Cela s'explique par le fait que certains parrains donnent régulièrement chaque mois, mais ne souhaitent pas parrainer. Ainsi, la différence ($7369,00 - 6092,36 = 1276,64$ €) va dans la Caisse santé ou en aide exceptionnelle.

Les 1435 € d'aides exceptionnelles sont versées par des parrains avec un ordre de reversement immédiat et intégral à leur filleul, ce qui est fait.

Par décision du CA de l'ASFA, à partir du 1er Janvier 2018, un prélèvement de 10% sur l'aide exceptionnelle est effectué pour aider à couvrir les frais financiers d'envoi.

Notons que les bourses sont intégralement versées aux étudiants (c'est notre règle d'or décidée lors de la création de l'ASFA en 2004).

Les dons, 5919,66 € sont particulièrement importants cette année encore. Il y a deux très gros donateurs qui souhaitent rester anonymes.

Les cotisations sont en nette augmentation cette année, grâce à une campagne de recouvrement des cotisations. Certains parrains ont payé des années de retard. Rappelons que cette cotisation est de 10 € par an.

Les 501,86 € de mouvements de fond sont compensés (voir dépenses de 501,86 €).

La différence entre les recettes et les dépenses sont de -120,25 €, ce qui constitue un déficit léger pour 2017.

Les comptes ont été certifiés sincères et véritables par Christian Métais, notre trésorier, qui reçoit toutes les pièces comptables et qui les pointe, chaque mois

Ce bilan financier a été approuvé par le Conseil d'Administration du 22 Mars 2018.

Les membres de l'association, à jour de leur cotisation 2017, peuvent consulter toutes les pièces comptables au siège de l'association à Sanary-sur-mer dans le Var. Une demande de rendez-vous est nécessaire.

**Pour Conseil d'Administration
Bernard VALGAEREN (Président)
Christian METAIS (Trésorier)**